
La Maison de retraite du Parc (Schirmeck) intègre la Fondation Vincent de Paul au 1^{er} janvier 2016

DOSSIER DE PRESSE

MAISON DE RETRAITE DU PARC

GRUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT

FONDATION VINCENT DE PAUL

Schirmeck

le 20 janvier 2016

Cérémonie officielle de remise des clés



Maison de retraite
du Parc

La Maison de retraite du Parc à Schirmeck

A l'origine, l'établissement de 27 lits créé en 1962, était situé dans l'ancien hôtel du Donon.

En 1982, une opération d'humanisation a permis la construction d'une nouvelle maison de retraite de 40 lits en chambres individuelles et de 3 studios. La Maison de retraite du Parc ouvrait en 1982, en plein cœur de Schirmeck aux abords du parc municipal, le long de la Bruche, à proximité des commerces, du marché hebdomadaire et de la gare ferroviaire.

En 1999, des travaux de réhabilitation ont permis la mise aux normes des locaux. En 2006, la Maison de retraite du Parc devenait un EHPAD – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Sa capacité d'accueil est de 48 places en hébergement permanent et 2 places en hébergement temporaire

Elle accueille des résidents pour lesquels le maintien à domicile est difficile et qui ont besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne.

Une équipe pluridisciplinaire participe à la prise en charge globale des résidents et assure des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, de la restauration, des soins et des loisirs.

L'établissement développe une offre d'animation menée par une animatrice qui intervient également à l'EHPAD de la clinique Saint Luc. Des bénévoles contribuent à la vie de la maison de retraite. Ouvert sur son environnement, l'établissement accueille assure la restauration d'une classe de primaire et d'une classe adaptée d'écoles de Schirmeck, une vingtaine d'enfants y déjeunent chaque jour. D'autres rencontres intergénérationnelles sont organisées avec la MJC de Barembach et du Repère. En 2015, les jeunes de la MJC et leur troupe « Troupànous » ont d'ailleurs été primés par la Mutualité Sociale Agricole et la Caisse d'Allocations Familiales pour leur engagement solidaire.

En 2016, un projet autour des saisons fédérera jeunes et personnes âgées, ainsi qu'une rencontre théâtre-repas en juin 2016. Un projet est développé autour du thème « Handicap – sécurité à domicile et sécurité lors des sorties ». Sans oublier les multiples occasions de partage (fête de la musique, lotos, expositions...).

Des rencontres sportives ou culturelles permettent également la rencontre avec d'autres résidents d'EHPAD de la région. En mai 2016, le projet chorale « Les Voix d'or » réunira une dizaine d'établissements à la Salle des Fêtes de Schirmeck.

La Maison de retraite du Parc s'inscrit dans la filière gériatrique du territoire de santé n°2 et développe des partenariats de coopérations avec les établissements de santé, les réseaux médico sociaux. Dans ce cadre, des coopérations sont déjà opérationnelles avec le Groupe Hospitalier Saint Vincent :

- depuis 2004 avec le service de médecine chirurgie de la clinique Saint Luc dans le cadre d'un réseau de soins afin de permettre la meilleure adéquation entre l'offre de soins et l'état de santé des patients ;
- depuis 2009 avec l'HAD (Hospitalisation à Domicile) Pays Bruche-Mossig-Piemont pour éviter et/ou favoriser les retours d'hospitalisation, pour assurer les soins de fin de vie au sein de l'EHPAD;
- pour l'utilisation d'un véhicule commun par convention entre les Amis du Long Séjour de l'EHPAD Saint Luc et avec la Fondation Saint Joseph de Saales pour les sorties des résidents.

Etablissement public autonome jusqu'en 2015, au 1er janvier 2016, la Maison de retraite du Parc intègre la Fondation Vincent de Paul retenue dans le cadre l'appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour la reprise de sa gestion dans l'objectif de pérennisation de l'offre de prise en charge des personnes âgées dépendantes dans la vallée de la Bruche.

En effet, dans le cadre des orientations stratégiques retenues en juin 2013 par l'ARS et le Conseil Général, Monsieur le Maire de Schirmeck , président du Conseil d'administration de l'EHPAD du Parc, a souhaité engager une opération de regroupement entre son établissement public et un organisme sans but lucratif poursuivant les mêmes objectifs, la même éthique et les mêmes valeurs humanistes. En ce sens, il s'était préalablement rapproché de la Fondation Vincent de Paul et de son établissement le Groupe Hospitalier Saint Vincent, gestionnaire de la clinique Saint Luc, située à proximité et intégrant déjà un EHPAD.

Depuis février 2015 le Groupe Hospitalier Saint Vincent met à disposition de l'EHPAD du Parc un cadre de santé à temps plein reconnue pour ses compétences de soignant, de manager et sa connaissance du territoire. Comme dans chacun des projets de reprise d'établissement par la Fondation Vincent de Paul, les personnels ont été repris dans leur intégralité. La Maison de retraite du Parc étant un établissement public autonome, des dispositions spécifiques ont été mises en place concernant la reprise du personnel de façon notamment à connaître et respecter au mieux les souhaits de personnes en fonction de leur situation et leur statut.

Pourquoi la Fondation Vincent de Paul...

La Fondation Vincent de Paul a répondu à l'appel à candidature conjoint de l'ARS Alsace et du Conseil Départemental du Bas Rhin à plusieurs titres :

- au titre de sa politique gérontologique développée au travers son secteur Personnes Agées et son secteur Santé (le Groupe Hospitalier Saint Vincent)
- au titre de sa présence dans la vallée de la Bruche,
- au titre de son expérience dans la gestion et la reprise d'établissements.
-

➤ Au titre de sa politique gérontologique développée au travers son secteur Personnes Agées et son secteur Santé (le Groupe Hospitalier Saint Vincent)

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les EHPAD accueillent une population poly pathologique, très âgée et de plus en plus dépendante. Aussi, dans un tel contexte, il est indispensable de chercher à garantir l'utilisation optimum des ressources disponibles par le rapprochement d'établissements, le travail en réseaux et filières. Toutefois, un rapprochement réussi entre établissements repose sur des valeurs communes, une bonne connaissance du fonctionnement de chacun, le respect de l'ensemble des acteurs, car chaque site est porteur de sa propre histoire avec ses particularités, ses spécificités.

La Fondation Vincent de Paul, compte parmi ses 4 secteurs d'activité, un secteur Personnes Agées, de 775 lits et places (au 1^{er} janvier 2016)

« Prendre en considération l'histoire de vie et l'identité de la personne en restant attentif à ses besoins »

La vocation de nos établissements et des équipes des établissements et services pour personnes âgées est d'être proche de ce public, de l'accueillir, en privilégiant le contact humain, pour lui apporter confort, bien-être moral et physique, qualité de vie et de respect.

Le Secteur Personnes Agées de la Fondation Vincent de Paul compte 775 lits et places dans établissements du Bas-Rhin, de la Moselle et Meurthe et Moselle à travers un service pluriel à la personne âgée :

- hébergements permanents
- hébergements temporaires
- accueils de jour
- maison des familles
- unités Alzheimer
- pôles d'activités et de soins adaptés (PASA)
- unité géronto- psychiatrique
- foyers restaurants et d'animations ouverts aux personnes âgées du quartier
- expérimentation d'une solution de répit en journée le week-end pour l'accueil de personnes âgées malades d'Alzheimer à domicile (2015 : Maison de retraite Saint Joseph à Strasbourg)

Outre les professionnels des établissements, des bénévoles et sœurs de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg) contribuent à la prise en charge des personnes âgées.

Les moyens :

- ✓ un lieu d'accueil, ouvert sur la famille, le quartier et la ville,
- ✓ un cadre de vie agréable, confortable et sécurisé,
- ✓ une ambiance familiale, riche de chaleur humaine,
- ✓ une prise en charge personnalisée
- ✓ une chambre "lieu de vie" privé, personnalisable, propre et accessible,
- ✓ une restauration équilibrée de qualité,
- ✓ des activités d'animation quotidiennes et variées (excursions, spectacles, jeux, ateliers ou gymnastique..).

Les établissements du Secteur Personnes Agées de la Fondation :

- ✓ Maison de retraite Saint Joseph à Strasbourg (67)
- ✓ Maison de retraite Saint Charles à Schiltigheim (67)
- ✓ EHPAD de la Toussaint à Strasbourg (Clinique de la Toussaint) (67)
- ✓ EHPAD Saint Luc à Schirmeck (Clinique Saint Luc) (67)
- ✓ Maison de retraite Sainte Famille à Metz (57)
- ✓ Maison de retraite Saint Joseph à Rustroff (57)
- ✓ Maison de retraite du Bas-Château à Nancy (54)
- ✓ Maison de retraite Poincaré à Nancy (54)

Et au 1er janvier 2016 : la Maison de retraite du Parc à Schirmeck (67)

Le Groupe Hospitalier Saint Vincent – secteur Santé de la Fondation développe une filière gériatrique qui est au cœur du réseau gérontologique de la Fondation Vincent de Paul sur le Bas-Rhin.

La filière gériatrique comporte un service de court séjour (médecine gérontologique), un service de Soins de Suite et de Réadaptation Gériatrique, deux unités d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD de la clinique Saint Luc et EHPAD de la Clinique de la Toussaint) , une équipe mobile et un hôpital de jour sur deux sites, une consultation mémoire, une prise en charge de l'onco gériatrie et depuis janvier 2016 un hôpital de semaine.

Forte de l'activité de ses établissements et services pour personnes âgées, la Fondation Vincent de Paul a élaboré une politique gérontologique. Celle-ci a pour but d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées à travers l'organisation de parcours coordonnés tant à domicile qu'en institution. Il concerne l'ensemble des acteurs, internes et externes aux établissements, tant du secteur sanitaire que social et médico-social qu'ils soient ou non professionnels.

➤ Au titre de sa présence dans la vallée de la Bruche.

En 2013, la Fondation a fêté ses 20 années de présence dans la vallée de la Bruche. Ces années marquent une longue tradition de partenariat et coopération entre la commune de Schirmeck et les partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental). En effet ces années ont été marquées par :

- La reprise de la clinique Saint Luc en 1992 avec la mise en œuvre d'un projet architectural de rénovation de la clinique en partenariat avec le Communauté de Communes de la vallée de la Bruche, avec pérennisation des activités de court séjour, de polyclinique et d'USLD (unité de soins de longue durée, depuis transformée en EHPAD)
- La création d'un centre périnatal de proximité, en 2006.
- La mise en place d'une Hospitalisation à domicile, en 2007.
- L'ouverture de l'hôpital de jour polyvalent à orientation gériatrique, en novembre 2009.
- En 2013, la Fondation était signataire du Contrat Local de Santé (CLS) de la vallée de la Bruche qui identifie la clinique Saint Luc comme coordinateur de la filière gérontologique dans la vallée de la Bruche (et bénéficie du financement d'un mi-temps de médecin pour coordonner l'axe santé du CLS)

La clinique Saint Luc de fait est donc au cœur du dispositif défini par le Contrat Local de Santé (CLS) avec ses services phares : urgences-polyclinique, médecin correspondant SAMU, centre périnatal de proximité, hospitalisation à domicile, services dédiés aux personnes âgées, médecine et chirurgie ambulatoire, consultations spécialisées ou encore addictologie répondent aux priorités de ce CLS. Quatre priorités y ont été définies, et la clinique est acteur dans la mise en œuvre de ces 4 objectifs:

- ✓ Améliorer l'accès et le recours aux soins.
 - ✓ Améliorer l'accès des enfants et des adolescents à la prévention et aux soins des conduites à risques.
 - ✓ Améliorer l'accès à la prévention, à la promotion et à l'éducation pour la santé.
 - ✓ Améliorer la prise en charge des personnes isolées et en perte d'autonomie.
- Depuis 2015, l'équipe de médecins correspondant SAMU de la clinique Saint Luc intervient pour les urgences médicales 7j/7, de 8h à 20h, en étroite collaboration avec le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation), à bord d'un véhicule financé par la Communauté de Communes. En 2016, l'équipe sera renforcée par des infirmières sapeurs-pompiers

➤ Au titre de son expérience dans la gestion et la reprise d'établissements.

La Fondation Vincent de Paul bénéficie d'une longue expérience dans la reprise d'établissement dans le secteur sanitaire et médico-social pour l'ensemble de ses secteurs d'activité (enfance, personnes âgées, solidarité et sanitaire). Plus particulièrement concernant les secteurs sanitaires et personnes âgées on peut citer en premier lieu la reprise en 1992 de la clinique Saint Luc à Schirmeck. Cette reprise s'est effectuée avec les acteurs présents dans la clinique et en synergie avec l'ensemble des acteurs médicaux, soignants et administratifs. D'autres expériences de reprises réussies peuvent être évoquées comme la reprise, en 2000, de la clinique Bethesda à Strasbourg, en 2003 la Maison de retraite Saint Joseph à Strasbourg, en 2009, de la Maison de Retraite Poincaré, située à Bouxière aux Dames en Meurthe et Moselle, et en 2014, la Maison de retraite Saint Joseph - EHPAD situé à Rustroff en Moselle, à l'issue d'un processus basé sur le dialogue et la transparence.

Les projets de reprise portés par la Fondation se réalisent toujours dans le respect des valeurs qui sont les siennes.

LE GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT

Le Groupe Hospitalier Saint Vincent est un établissement de la Fondation Vincent de Paul. Premier groupe privé d'hospitalisation en Alsace, il œuvre pour une médecine de qualité au service de l'Homme. Depuis 1978, il participe au service public hospitalier, de ce fait il a le statut d'ESPIC, établissement de santé privé d'intérêt collectif.

Le Groupe Hospitalier Saint Vincent (GHSV) est composé de 4 cliniques :

- Clinique Sainte Anne (Strasbourg Robertsau)
- Clinique Sainte Barbe (Strasbourg Gare)
- Clinique de la Toussaint (Strasbourg Ville)
- Clinique Saint Luc (Schirmeck)

et d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI – IFAS Saint Vincent à Strasbourg)

Outre l'activité sanitaire de ses cliniques, le GHSV gère depuis le 1^{er} janvier 2016 l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Maison de retraite du Parc à Schirmeck.

Les cliniques de la Toussaint et Saint Luc disposent également de lits d'EHPAD.

Dotés des meilleurs équipements, les établissements du Groupe Hospitalier Saint Vincent regroupent des équipes interdisciplinaires autant soucieuses de combattre la pathologie que de prendre soin du malade.

En quelques chiffres au 1^{er} janvier 2016

670 lits et places

1538 salariés

230 praticiens (médecins salariés et libéraux)

344 étudiants



Photo Frédéric Maigrot

Un exercice médical pluriel

184 médecins spécialistes libéraux interviennent au Groupe Hospitalier Saint Vincent (exercice individuel, exercice de groupe, 6 sociétés structurées d'exercice médical)

65 ETP (équivalents temps plein) médecins : spécialistes et spécialistes en médecine générale sont salariés du GHSV

1200 ETP (équivalents temps plein) salariés soignants, médicot techniques, administratifs, logistiques... soit 1524 personnes

Le 3^{ème} établissement à but non lucratif en France (Bas activité)

- 112 M€ de produits d'exploitation
- 63 438 séjours hospitaliers (en 2014)
- 184 000 journées
- DMS (durée moyenne de séjour) – Court Séjour : 2,9 jours

Le projet médical du Groupe Hospitalier Saint Vincent :

Il s'inscrit dans les priorités de la Fondation Vincent de Paul, et répond aux objectifs du Projet Régional de Santé. Il prend en compte la complexité des prises en charge qui nécessitent de créer des partenariats pour répondre aux besoins de santé du territoire.

Quelques priorités du projet médical d'établissement 2011-2015:

- Offrir aux personnes âgées une réponse complète en médecine gériatrique,
- Accompagner les malades chroniques, dont la dialyse
- Proposer une offre complète en cancérologie
- Développer la chirurgie ambulatoire



Photo Frédéric Maigrot

LA FONDATION VINCENT DE PAUL

Créée par la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg, **la Fondation Vincent de Paul a été reconnue d'utilité publique** par décret du Conseil d'Etat du 26 décembre 2000. Fondée en 1734 dans **l'esprit de Vincent de Paul** pour le service des pauvres et des malades, la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg s'est développée rapidement en Alsace et Lorraine.

Fidèles à l'esprit de Vincent de Paul, les professionnels de la Fondation mettent toute leur énergie et leurs compétences au service des malades, des personnes âgées, des enfants et des personnes en situation de précarité.

“4 missions au service de l'Homme”, annonce notre charte.



La Fondation gère des établissements et services dans les secteurs :

- **de la santé** (le Groupe Hospitalier Saint Vincent : 4 cliniques et 550 lits et places de médecine-chirurgie-obstétrique MCO, 1 institut de formation en soins infirmiers de 344 étudiants)
- **de l'enfance** (plus de 800 places d'accueil pour des enfants présentant des troubles du comportement et/ou du langage écrit et oral, dans le champ de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse)
- **des personnes âgées** (775 lits et places à travers 7 EHPAD – établissements pour personnes âgées dépendantes et 2 EHPAD intégrés à des cliniques du GHSV)
- **de la solidarité** (155 lits et places dans des dispositifs de lits halte soins santé, résidence sociale, centre d'accueil des demandeurs d'asile et bureau d'accès au logement)

Le cœur de métier de la Fondation Vincent de Paul :

“La prise en charge de la personne fragilisée” en Alsace et en Lorraine, assurée par plus de **2200 professionnels** soutenus par **400 bénévoles**.

Contact Fondation Vincent de Paul

Fanny DOUHAIRE,

Chargée de mission Communication

Tél. : 03 88 21 76 96 ou 06 30 95 21 78

f.douhaire@fvdp.org